L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 27 MARS 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 1, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp.
NOUVELLE-ORLEANS;
LUNDI MATIN, 27 MARS 1848.

POUR MAIRE:
A. D. CROSSMAN.

EVENEMENS DE PARIS.

La France n'a plus de roi. Louis-Philippe placé sur le trône de Charles X en 1830, vient d'en être précipité après dix-huit ans de règne, et, comme son prédécesseur, probablement pour finir ses jours dans l'exil. La révolution qui a renversé la dynastie nouvelle a duré trois jours, nombre fatal aux rois de France. Juillet et Février! voilà deux mois qui seront écrits en lettres de sang dans les annales parisiennes, deux mois qui rappelleront à la postérité l'irrésistible puissance du peuple, lorsqu'il combat au nom de la liberté.

Nous publions dans tous ses détails le récit des événemens qui ont transformé Paris en un camp de bataille pendant les journées du 22, 23 et 24 février. Ce n'est pas cependant que le nombre des victimes soit considérable; mais les masses armées qui sillonnaient les rues, les cris forcenés de la populace, l'attitude de la garde nationale, le sac des Tuileries, la prise du Palais Royal, le bruit de la fusillade qui éclatait partout et se mêlait au lugubre tonnerre de l'artillerie, tout cela donnait à Paris une physionomie sinistre et sans l'intervention des amis de l'ordre, cette brillante capitale eût été livrée à toutes les horreurs d'une lutte acharnée entre les troupes de ligne et les citoyens.

L'armée française se compose de braves qui marchent au feu avec une intrépidité sans égale, mais qui ne tournent pas leurs armes contre des frères et des compatriotes. Aussi les nombreux régimens que l'autorité, dans la prévision des événemens du 22, avait rassemblés à Paris, n'ont pas d'une fois refusé d'obéir aux ordres de leurs chefs et sont restés impassibles devant les masses du peuple. La garde municipale seule s'est distinguée par son zèle meurtrier; elle a continuellement chargé la foule et balayé les rues le sabre à la main.

Il faut distinguer entre une émeute et une révolution: dans le premier cas, le devoir d'un bon soldat est de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre par la force des armes. Mais lorsque l'insurrection prend de plus vastes proportions, lorsque tout un peuple se soulève, la résistance devient coupable, car elle n'a plus de but. A Paris c'est la garde nationale qui fait les révolutions et c'est le peuple qui en donne le signal. La garnison, prête en tout temps [illegible] du gouvernement, [illegible] respecte l'uniforme des [illegible] citoyens. Quand ceux-ci crient [illegible] à la tête d'un mouvement et combattent dans les rues, les soldats de ligne comprennent que le peuple a [illegible].

La révolution de 1848 n'a pas été sanglante comme celle de 1830. Nous ne savons pas encore le chiffre des victimes, mais d'après tous les détails qui nous sont parvenus, il ne peut pas être très considérable. Il y a eu cependant un grand nombre de blessés, grâce aux charges des gardes municipaux à cheval. Le 14me régiment d'infanterie, chargé de la protection de l'hôtel des affaires étrangères, eut le tort d'obéir aux ordres de son lieutenant colonel, et de faire feu sur le peuple. Cinquante victimes sont tombées sous les balles. Le lieutenant-colonel a été arrêté et incarcéré.

Nous voudrions tracer une rapide esquisse de ces trois journées, mais l'espace nous manque. Nous jetterons seulement un coup d'œil sur les principaux faits qui se sont accomplis du 22 au 25, afin de les résumer dans leur ensemble.

Les orageuses discussions soulevées à la Chambre des députés par la question des banquets réformistes avaient fait concevoir au gouvernement des craintes sérieuses. La garnison de Paris paraissait trop faible, le cabinet y appela de nouvelles troupes, et au moment de l'explosion, une armée de cent mille hommes était réunie sous les murs de la capitale. Ce formidable déploiement de forces n'empêcha pas le peuple de se rendre en masse à l'endroit où les députés opposans s'étaient donné rendez-vous pour se rendre ensemble au banquet du 12e arrondissement. Le banquet n'eut pas lieu cependant, par suite des menaces du gouvernement et de la résistance brutale organisée par le cabinet, mais les députés opposants, forts des manifestations populaires qui avaient déjà éclaté dans Paris, demandèrent la mise en accusation des ministres. Cette proposition fut portée à la Chambre le 22. Le lendemain, à 3 heures, Paris était en pleine insurrection, et le ministère, pour sauver la royauté, offrit sa démission.

Il était trop tard. Le peuple avait proclamé la déchéance de Louis-Philippe et violé le palais de ses rois. Le trône de l'ancien duc d'Orléans, arraché aux Tuileries, était promené dans les rues aux cris de 'Vive la République!'

Le 24, M. Dupin annonce solennellement à la Chambre des députés que le roi a abdiqué en faveur de son petit-fils. Il n'est plus temps, crient les spectateurs.... En effet, l'heure des représailles avait sonné pour le peuple, et la dynastie de Louis-Philippe, le roi des barricades, tombait victime de nouvelles barricades.

Au même moment, M. Marie monte à la tribune, et pose nettement la question: Paris proclame-t-il la régence du duc de Nemours ou celle de la duchesse d'Orléans?

Ni l'une ni l'autre, s'écrient les députés. La Martine et Ledru Rollin conseillent de former un gouvernement provisoire. M. Sauzet voyant s'écrouler la monarchie, se couvre et lève la séance. Un inexprimable tumulte s'élève alors dans toutes les parties de la salle. Les députés sont les seuls représentants de la nation, la réorganisation du pouvoir, eux seuls peuvent l'accomplir. Le peuple, qui avait envahi les galeries et assistait palpitant à cette mémorable séance, le peuple qui voit son œuvre compromise par la retraite du président, se précipite vers M. Dupont de l'Eure et le porte sur ses bras jusqu'au fauteuil que M. Sauzet venait d'abandonner. La délibération est reprise, et l'assemblée forme sur le champ un gouvernement provisoire. On jette des noms à la foule, et la foule applaudit:—c'étaient des noms républicains!

Le gouvernement provisoire, accepté par le peuple, interdit sur le champ aux membres de l'ancienne Chambre des Pairs de se réunir, et dissout la garde municipale. Ce sont là ses premiers actes officiels. Il recommande, en outre, aux citoyens de rester sous les armes et d'attendre la suite des événemens dans l'attitude de la défense. Les républicains se rappellent 1830!

Le peuple français sera consulté sur le nouveau gouvernement que le pays doit se donner; ainsi l'ont décidé avec raison les membres du gouvernement provisoire. Que décidera la nation? Va-t-elle rétablir la monarchie? Mais qui placera-t-elle sur le trône? Ce n'est certes pas le jeune comte de Paris. Non, les journées de février ont porté un coup funeste à la royauté en France. La révolution s'est accomplie aux cris de "Vive la République." Il nous semble écrit dans le livre du destin que le vieux royaume de Louis XIV cessera désormais d'obéir à un roi. Sera-ce un bien? sera-ce un mal? L'avenir nous le dira.

DE NOTRE EXTRA D'HIER.

REVOLUTION EN FRANCE!!

Les nouvelles apportées par le *Cambria* et reçues en cette ville par la voie du télégraphe, ont été pleinement confirmées.

Nous traduisons du *Picayune* les détails suivans extraits de journaux anglais. Le lecteur voudra bien pardonner les lacunes et les répétitions, en l'absence de tout autre document.

Retraite de M. Guizot et de ses collègues.

Hier, M. Guizot est monté à la tribune pour annoncer à la chambre que le Roi avait envoyé chercher le comte Molé et l'avait chargé de former un cabinet.

L'opposition a reçu cette annonce avec de vives démonstrations de joie, que la grande majorité de la chambre n'a point partagées.

Le *National* dit: Le ministère est renversé. C'est bien. Mais les événemens récens appellent l'attention des bons citoyens sur des mesures devenues indispensables. Une démonstration légale, annoncée longtemps à l'avance, est tombée devant une menace liberticide lancée du haut de la tribune. Un immense appareil militaire a été déployé pour écraser Paris comme une capitale étrangère. Le sang du peuple a coulé. En conséquence le comité électoral démocratique demande que la nation entière soit incorporée dans la garde nationale, à laquelle il appartient de distinguer une révolution d'une émeute; en outre, que la garde municipale soit dissoute, et que les corps législatifs ordonnent qu'à l'avenir l'armée ne sera pas employée à la répression des troubles civils.

Dans la journée du mercredi, la proclamation suivante fut criée dans les rues et placardée sur les murs:

Citoyens de Paris, il vous est ordonné de cesser le feu. MM. Thiers et Odillon Barrot sont chargés de la formation d'un nouveau cabinet. Le parlement sera dissous et il sera fait un appel au pays. Le général Lamoricière est nommé commandant des gardes nationales.

Signé, THIERS, ODILLON BARROT, DUVERGIER DE HAURANNE, LAMORICIERE.

Cette proclamation ne satisfit pas le peuple, car elle fut immédiatement suivie d'une manifestation éclatante des sentimens populaires.

Une heure après, à midi, le palais royal était attaqué et le peuple s'en emparait. On assure que cinq cents personnes ont été tuées dans cette attaque et le général Lamoricière gravement blessé.

Delà, le peuple se porta sur les Tuileries, qu'il emporta d'assaut, le roi abdiqua en faveur du comte de Paris et à une heure quitta le palais, escorté par un détachement de cavalerie.

La duchesse d'Orléans, en grand deuil, se retira à Neuilly, pour se placer, elle et son fils, sous la protection des députés.

La déchéance du roi a été prononcée.

Odillon Barrot a proposé de former une Régence, avec la duchesse d'Orléans, jusqu'à la majorité du Comte de Paris. Cette proposition a été rejetée; on insiste pour l'établissement de la République.

Garnier Pagès est maire de Paris.

Les Tuileries ont été rendues à la garde nationale. Les meubles ont été brisés et jetés par les fenêtres. Les caves ont été mises au pillage.

La proclamation suivante, est publiée dans le *Moniteur*.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE FRANÇAIS.

Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du Peuple Français. Les gouvernants ont fui, laissant derrière eux un sillon sanglant, qui empêche pour toujours leur retour. Le sang du Peuple a coulé comme en juillet; mais cette fois ce sang généreux n'aura pas coulé en vain. Il a conquis un gouvernement généreux (d'accord avec les droits, le progrès et la volonté d'un grand peuple) Un gouvernement provisoire a surgi, proclamé par le peuple, et dans la séance du 24, la chambre a été chargée d'organiser ce gouvernement, et d'assurer la victoire nationale.

Il est composé de

MM. DUPONT (de l'Eure.)
LAMARTINE.
CREMIEUX.
ARAGO, (de l'Institut.)
LEDRU ROLLIN.
GARNIER PAGES.
MARIE.

Les secrétaires sont:

MM. ARMAND MARRAST.
LOUIS BLANC.
FERDINAND FLOCON.

Ces citoyens n'ont pas hésité un moment à accepter la mission patriotique que l'urgence du moment leur imposait.

Lorsque le sang coule, lorsque la capitale de la France est en feu, le gouvernement provisoire reçoit sa commission du danger public, et du besoin de sauvegarder le peuple, la France entière comprendra cela, et y apportera le concours de son patriotisme. Sous le Gouvernement Populaire, proclamé par le gouvernement provisoire, chaque citoyen est magistrat. Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France; préparez vous, avec ordre et confiance aux institutions puissantes que vous êtes appelé à vous donner.

Le Gouvernement provisoire veut la République, sauf la ratification du peuple Français, qui sera immédiatement consulté.

Ni le peuple de Paris, ni le Gouvernement provisoire, n'ont la prétention de substituer leur opinion à l'opinion des citoyens sur la forme définitive du gouvernement, que la nation proclamera.

Nos principes seront:—Liberté, égalité et fraternité.

Notre devise:—Le Peuple.

Tel est le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et à l'établissement duquel doivent tendre tous nos efforts.

Voici les membres du gouvernement provisoire:

M. Dupont, (de l'Eure) président du Conseil.
Delamartine—Affaires étrangères.
Arago—Marine.
Crémieux—Justice.
Général Bedeau—Guerre.
Marie—Travaux publics.
Ledru-Rollin—Intérieur.
Bethmont—Commerce.
Carnot—Instruction.
Goudchaux—Finances.
Garnier Pagès, Maire de Paris.
Recurt—Adjoint.
Général Cavaignac, Gouverneur de l'Algérie.
Général de Courtais, commandant général de la garde nationale.

La garde municipale est dissoute. La garde de la ville de Paris est confiée à la garde nationale.

Le manifeste suivant a été placardé dans toutes les rues:

Au nom du peuple souverain—*Citoyens*:—Le gouvernement provisoire vient d'être établi. Il se compose, en vertu de la volonté du peuple, des citoyens François Arago, Louis Blanc, Marie, Lamartine, Flocon, Ledru Rollin, Recur, Marrast, Albert. Les citoyens Caussidière et Sobrier sont préposés au département de la police.

La volonté souveraine du peuple a désigné le citoyen Etienne Arrago comme directeur-général des postes.

Le gouvernement provisoire invite les boulangers à tenir leurs boutiques ouvertes.

On recommande spécialement au peuple de ne pas déposer ses armes et de ne pas abandonner son attitude révolutionnaire. Il a été si souvent la victime de la trahison, qu'il ne doit pas donner lieu une autre fois à des représailles aussi criminelles que terribles.

L'ordre suivant a été publié:

"Au nom du peuple français, il est interdit aux membres de l'ancienne Chambre des Pairs de se réunir.

DUPONT (de l'Eure)
LAMARTINE,
LEDRU ROLLIN,
AD. CREMIEUX,
MARIE,
ARAGO.

Un journal anglais publié à Paris, le *Galignani's Messenger*, donne dans son numéro du 25 février les détails suivans des scènes qui avaient eu lieu la veille:

"Vers neuf heures du matin, le peuple se réunit en masses compactes dans les quartiers St-Denis et St Martin, et à dix heures il avait réussi à élever des barricades à la Porte St Denis, dans la rue Cléry, la rue Neuve-St-Eustache, la rue du Cadran et du Petit-Carreau. Devant quelques-unes de ces barricades, plusieurs fusillades eurent lieu entre le peuple et les gardes municipaux. Deux jeunes gens furent tués, et un garde municipal fut désarmé. Plusieurs gardes municipaux furent poursuivis jusqu'à la place du Caire, par des jeunes gens armés de bâtons. Un grand nombre de personnes furent blessées par la garde municipale. Une femme fut tuée. Selon la *Patrie*, l'officier commandant un peloton de gardes nationaux en fut si indigné, qu'il cria: Aux armes! Sur quoi la garde municipale battit en retraite. Deux heures plus tard, la place du Caire était tranquille, et on n'y voyait que deux ou trois gardes municipaux.

A la Porte Saint-Denis les troupes chargèrent le peuple, et les barricades de la rue du Cadran furent attaquées par la garde municipale, qui tira sur le peuple; dans cette décharge un enfant, deux hommes et trois femmes ont été tués.

Le marché des Innocens, le marché aux Poissons étaient occupés par les troupes. Deux pièces de canon étaient dirigées sur la rue Montmartre et sur la rue de la Ferronnerie, prêtes à lancer la mort au premier signal.

Les barricades de la rue Cléry ont été forcées par la garde municipale. Mais à mesure que l'on dispersait le peuple en un point il se rassemblait en un autre.

"Le trône et les armoiries du roi Louis-Philippe ont été promenés processionnellement dans les rues de Paris.

A onze heures la foule se porta dans le voisinage de la Porte St-Martin, et cria "A bas Guizot"—"Vive la Réforme: Un détachement de troupe stationné en cet endroit fit feu sur le peuple.

A midi, les marchés étaient tous occupés. Un bataillon du 21 régiment, des détachements de la garde municipale et deux détachements de cuirassiers avaient pris possession du marché des Innocens. Deux pièces de canon y furent apportées; on braqua l'une d'elles de manière à balayer la rue Montmartre, et l'autre sur la rue de la Ferronnerie. Le marché au poisson était occupé par un bataillon du 1er régiment.

Sur la place du Carrousel, la garde municipale à cheval a chargé les groupes qui s'y étaient rassemblés.

Plusieurs personnes ont été blessées rue de Cléry.

Entre 1 et 2 heures, la foule avait envahi les boulevards, la rue St. Denis, la rue St. Martin, la rue Montmartre, la rue St. Honoré, et beaucoup d'autres encore. Plusieurs charges ont été exécutées dans la rue St. Martin. Il y a eu aussi une sanglante collision entre le peuple et les troupes de ligne dans la rue de la Cité et la rue Constantine. La fusillade a été terrible sur la Place du Chatelet et sur le Pont au Change. Les barricades dans la rue des Filles du Calvaire et dans la rue du Temple ont été détruites par quelques détachemens.

Des dragons et de l'infanterie occupaient la Place des Victoires et la Place du Carrousel. Des escouades de la garde nationale les saluèrent de ces cris: "A bas Guizot!"—Vive la réforme!".

M. Delaborde, chef de bataillon de la 2e légion, s'est opposé au passage des cuirassiers dans la rue qu'il occupait avec un fort détachement de la garde nationale.

Pendant la journée, M. Crémieux, député, s'est rendu à la Chambre des Députés, suivi de 400 gardes nationaux, en uniforme et sans armes.

A 4 heures, la nouvelle se répandit que les membres du cabinet avaient donné leur démission. Ce bruit a été accueilli avec de vives manifestations de joie.

Vers 7 heures, des masses d'ouvriers envahirent les boulevards, précédés de torches flamboyantes, en chantant:

"Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!"

Ils ne chantaient que ce refrain, et s'interrompaient pour crier—"A bas Guizot!"

La foule, après être passé près de l'hotel des affaires étrangères, s'est dirigée vers celui de l'Intérieur.

Le 14e de ligne stationnant au ministère des affaires étrangères, a fait une décharge de mousqueterie, à minuit, sur une troupe de jeunes gens qui passaient devant eux. Une profonde sensation a été produite par cet acte barbare: une vingtaine de cadavres ont été transportés dans une charrette au pied de la colonne de Juillet; les rues adjacentes aux boulevards furent immédiatement barricadées. Cependant l'ordre s'était un peu rétabli à une heure fort avancée de la nuit.

Une lettre de Liverpool, du 26 février, annonce que Louis-Philippe est allé chercher un refuge en Angleterre et que l'on pensait qu'il viendrait jusqu'aux Etats-Unis.

Tels sont, en substance, les graves événemens qui viennent de se passer en France, ou pour mieux dire à Paris, dans les journées des 22, 23 et 24 février.

Il nous est difficile, en l'absence de renseignemens plus précis de définir le gouvernement sous lequel la France se trouvait placée le 25 février. D'un côté, le règne du jeune Comte de Paris a commencé dans la séance de la Chambre des Députés, du 24. De l'autre, un gouvernement provisoire, installé par le peuple, a déjà lancé des proclamations et enregistré quelques actes officiels. Que sortira-t-il de ce pénible et laborieux enfantement que l'histoire désigne sous le nom de révolution? Sera-ce une véritable monarchie représentative et constitutionnelle, comme en Angleterre? Sera-ce la République, une et indivisible, comme en 1789? Nous n'oserions prononcer.

La réflexion la plus consolante que nous ait fait naître la lecture des événemens de Paris, c'est que du moins le nouveau gouvernement qui en surgira ne porte pas la tache originelle d'avoir fait couler des flots de sang. Les journées de février n'ont aucun excès bien grave à se reprocher.

RECIT DES EVENEMENS DANS PARIS.

Paris était dans une agitation extraordinaire, le soir du 10 février, on savait que le banquet réformiste du 12ème arrondissement devait être défendu, et chaque jour, jusqu'au 22 février, époque à laquelle il devait avoir lieu, ajoutait encore à l'intensité des sentimens populaires, la ville entière se préparait à entrer en insurrection.

Des proclamations du préfet de police et un ordre du jour, du commandant de la garde nationale, furent publiés et affichés, défendant ce banquet et toute réunion publique, et enjoignant aux gardes nationaux de ne paraître en uniforme que d'après un ordre positif de leurs chefs. En conséquence de ces actes du gouvernement, les députés de l'opposition se rassemblèrent et décidèrent que le banquet n'aurait pas lieu; que l'on s'adresserait au peuple pour l'y persuader de se soumettre et qu'il serait fait à la chambre une proposition pour mettre le ministère en accusation. Il fut en outre décidé que si cette proposition était rejetée, les députés de l'opposition se retireraient en masse.

Les troupes rassemblées dans Paris et aux environs dépassèrent cent mille hommes. Ce déploiement de forces suffirait pour écraser les parisiens, si les soldats ne sympathisaient pas avec le peuple; mais si l'armée se joint aux citoyens, la révolution n'en sera que plus complète et plus sûre. Des ordres ont été donnés d'occuper tous les points de la capitale sur lesquels le peuple peut se porter en nombre.

22 février.—La journée s'avance; la foule qui remplit les rues augmente avec rapidité; les abords des deux chambres sont encombrés; de forts détachements de police et de troupes circulent pour préserver l'ordre. La foule s'est concentrée autour de la Chambre des Députés, et a escaladé les murailles. Les troupes l'ont chargée et dispersée, mais elle se reforme sur divers points. En passant devant l'Hôtel de M. Guizot, des groupes brisent ses croisées et essaient de pénétrer dans l'intérieur; la troupe les repousse.

Toutes les nouvelles qui me parviennent de différens quartiers, démontrent que Paris est dans la plus violente agitation. Partout les troupes sont en armes; la garde nationale a été appelée sous ses drapeaux, et le gouvernement n'a rien oublié pour réprimer et étouffer l'insurrection. De son côté, le peuple a improvisé des barricades, dépavé plusieurs rues et formé des remparts d'omnibus renversés. On est prêt à l'attaque comme à la résistance. Toutes les rues qui conduisent à la Chambre des Députés, et les ponts sont occupés par de forts détachemens. On ne laisse passer que les députés, les rapporteurs des journaux et ceux qui ont un billet d'entrée spécial.

Mardi Soir, 22 février.—La ville est prête à entrer en pleine insurrection. D'immenses masses de peuple ont encombré les rues et les places publiques; lorsque la circulation était interrompue, des charges de cavalerie dissipaient la foule avec rapidité. Le peuple se portait de préférence vers la place de la Madeleine, d'où devait partir la procession des députés de l'opposition pour se rendre au banquet, s'il avait eu lieu; vers la place de la Concorde et les abords de la Chambre des Députés. Des masses d'hommes en blouse, quelque fois au nombre de mille, marchaient en bon ordre, sous les ordres d'un chef. Un corps considérable d'étudiants, mêlé d'individus d'un caractère plus douteux et plus dangereux, parcourait les boulevards, chantant la Marseillaise et vociférant: ¡A bas Guizot! A bas le Ministère! Vive la Réforme! Ajoutez à ces élémens de désordre, la présence de détachements de garde municipale, à pied et à cheval, faisant de temps en temps une charge à fonds sur les masses les plus compactes; une multitude de spectateurs inquiets aux fenêtres et sur les balcons, vous aurez alors une idée du spectacle que Paris présenta pendant toute cette journée.

Les principaux incidens n'ont pas été très graves, malgré le caractère que donnaient à ces démonstrations, les masses de peuple qui y concouraient, mais il est évident qu'ils pourraient d'un instant à l'autre conduire à une catastrophe. Dans les différentes charges faites pour disperser la foule, des coups de sabre et de baïonnette ont blessé un grand nombre d'individus, mais il n'y a eu personne de tué. Certes, il est assez évident que le gouvernement a sagement agi en ne permettant pas la procession des députés et la manifestation populaire qu'elle devait entraîner. N'eut il pas été plus sage même de s'y prendre à l'avance et d'annoncer trois jours plus tôt que le banquet ne pouvait avoir lieu. On a dit que le gouvernement ne voulut intervenir que lorsque le banquet fut organisé et que les gardes nationaux et autres invités se préparèrent à former la procession. Cette excuse n'en est pas une; car tout était convenu depuis longtemps, et l'on savait que la procession n'était pas le fait le moins grave de cette démonstration.

On assure que onze des députés de Paris ont envoyé leur démission.

Chambre des députés.—Dans la séance de ce jour, 22 février, les membres de l'opposition au nombre de 53 ont présenté la proposition suivante:

"Nous proposons de mettre en accusation les ministres comme coupables:

1°. D'avoir trahi à l'étranger l'honneur et les intérêts de la France.

2°. D'avoir faussé les principes de la constitution, violé les garanties de liberté et attaqué les droits du peuple.

3°. D'avoir, par un système de corruption, tenté de substituer, à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt particulier, et d'avoir ainsi perverti le gouvernement représentatif.

4°. D'avoir trafiqué des places publiques, ainsi que des prérogatives et privilèges du pouvoir.

5°. D'avoir épuisé les finances de l'état et compromis les forces et la grandeur du pays.

6°. D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la charte, par les lois et par des précédents.

7°. D'avoir, enfin, par une politique ouvertement contre révolutionnaire, mis en question toutes les conquêtes de deux révolutions et jeté le pays dans une profonde agitation.

(Suivent les signatures, celle de Odillon Barrot en tête.)

M. Genoude, en son propre nom, présente la proposition suivante:

"Attendu que le ministère, par son refus de présenter un projet de réforme électorale, a occasionné des troubles, je propose de mettre en accusation le Président du Conseil et ses collègues."

MANIFESTE DE LA RÉFORME.

Les journaux de Paris, du lundi, 21 février, ont publié le manifeste suivant, par lequel les membres de l'opposition soutiennent la position qu'ils ont prise et organisent la résistance au décret du ministère.

"Le comité général chargé d'organiser le banquet du 12me arrondissement pense qu'il est de son devoir d'annoncer que la démonstration qui doit avoir lieu mardi, le 22 février, est l'exercice légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de tenir des réunions politiques, sans lequel le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision. Le ministère ayant déclaré et maintenu à la tribune que ce droit est sujet au bon plaisir de la police, les députés de l'opposition, les Pairs de France, ex-députés, membres du Conseil Général, magistrats, officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale, membres du comité central des électeurs de l'opposition et éditeurs de la presse de Paris ont accepté l'invitation qui leur a été faite de prendre part à cette démonstration afin de protester, en vertu de la loi, contre une prétention illégale et arbitraire. Comme il est naturel de prévoir que cette protestation publique doit attirer un grand rassemblement du peuple, il est à présumer que la garde nationale de Paris, fidèle à sa devise "Liberté, ordre public!" voudra en cette occasion accomplir le double devoir de défendre la liberté en se joignant à cette démonstration et de défendre l'ordre public en prévenant toute collision, le comité a pensé que la démonstration doit avoir lieu dans le quartier de Paris dont les rues et les places, par leurs dimensions, permettent à la population de s'assembler sans excès d'encombrement; en conséquence les députés, Pairs de France et autres invités s'assembleront mardi, à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine No. 2. Le cortège se mettra en marche à 11 heures et demie, se rendant par la place de la Concorde aux Champs-Elysées où le banquet doit avoir lieu. Le comité, convaincu que cette démonstration sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus calme, invite les citoyens à ne pousser aucun cri, à ne porter ni emblème ni drapeau, espérant que chaque citoyen se considérera comme un fonctionnaire chargé de faire respecter l'ordre public. La population de Paris sait et se souviendra que pour assurer le maintien de ses droits, elle n'a besoin que d'une démonstration paisible qui, empruntant au pouvoir moral une force irrésistible, suffira pour faire triompher la légalité.

Mercredi, 23 février—Depuis que mes lettres sont parties hier, dans la soirée, plusieurs événements sont venus aggraver la situation. Des barricades élevées dans les rues qui conduisent aux rues St-Denis et St-Martin, ont été prises par les gardes municipaux et reprises par le peuple. Les marchés, la Place de la Concorde, du Carousel, les Boulevards, la rue St-Honoré, sont occupés par la troupe. Paris a pris l'aspect d'une ville dévastée en tous sens par la guerre civile. L'artillerie s'avance par les boulevards vers la rue St-Martin. Le jardin du Palais Royal est fermé; les passages gardés; les boutiques closes, l'inquiétude est sur tous les visages; pas un omnibus dehors, quelques cabriolets et ça et là des traces de destruction et de violence.

De nouveaux détachemens de troupes fraîches sont entrés dans Paris ce matin, venant des villes et garnisons voisines.

Le télégraphe électrique a été détruit dans quelques rues.

La garde Nationale n'a pas répondu au rappel, quoiqu'il ait été battu par les rues à plusieurs reprises. Dans les quartiers où les gardes nationaux étaient plus nombreux, ils criaient " vive la Réforme! et chantaient la Marseillaise.

3 heures.—Le ministère Guizot s'est retiré. Une députation des officiers de la Garde Nationale est allée aux Tuileries demander son renvoi et a reçu du général Jacqueminot, commandant de la Garde Nationale, la réponse que les ministres avaient donné leur démission.

Le ciel est rouge au-dessus du Mont-Valérien, il est évident qu'un incendie considérable s'est déclaré dans ce voisinage.

4 heures—La nouvelle du retrait du ministère se répand à Paris avec la rapidité de l'incendie, et est accueillie partout avec de grandes démonstrations de joie. A ce moment, une foule immense est rassemblée sur les boulevards et pousse des cris de "Vive la Réforme." Un général, commandant les troupes, s'est écrié: "Vous aurez la réforme"—"Et la retraite du ministère" a ajouté le peuple!" "Sa retraite, sa mise en accusation et tout ce qui s'ensuit," a-t-on répondu. Ces paroles ont été couvertes d'applaudissemens.

On continue à se battre dans le quartier St. Martin et de nouvelles troupes s'y dirigent. On pense cependant qu'à la nouvelle de la déchéance du ministère, le combat cessera immédiatement.

En passant près de la Banque, il y a un instant, j'ai vu que la populace s'était emparée du corps-de-garde du coin. Elle en a arraché le drapeau, et un individu l'a attaché au bout d'une perche. On a crié alors "Aux Tuileries! aux Tuileries."

On fera venir de nouvelles troupes à Paris. Le régiment des Carabiniers, en garnison à Provins, est attendu à chaque instant. A Clichy, on a averti les habitans de se préparer à recevoir les troupes.

On a fait disparaître la nuit dernière, les barricades élevées hier matin. Aujourd'hui, de bonne heure, cependant, le peuple était partout en armes et réédifiait les barricades. Les rues St. Denis, St. Martin, Rambuteau, St. Sauveur des Gravilliers, et d'autres rues étroites du voisinage ont été si bien défendues qu'à onze heures, les troupes n'avaient pu encore s'en rendre maîtres. La garde municipale a été repoussée dans la rue Montorgueil. Les troupes, au nombre de 30,000 hommes gardent les innombrables avenues de la Place Gérard. Plusieurs des régimens sont accablés de fatigue. Les ministres et un grand nombre des hauts dignitaires du Parlement se sont réfugiés au Château. On attend à chaque instant de nouvelles troupes par le chemin de fer.

4 1-2 heures—Tous les employés du gouvernement ont reçu l'ordre de prendre les armes comme gardes nationaux. On a fourni aux troupes de ligne des haches pour détruire les barricades. Les 2e, 4e et 5e Légions de la garde nationale se sont réunies et ont crié: "*Vive la réforme! A bas Guizot!* La lutte paraît s'être portée dans les quartiers de St. Denis et de St. Martin, où une vive fusillade a lieu entre les insurgés et la garde municipale. Le bruit court que l'artillerie a reçu l'ordre de faire feu sur les barricades, et que des décharges d'artillerie ont déjà eu lieu dans les rues.

23 Février.—Aujourd'hui, à la Chambre des Députés, M. Vavin, député du 11e arrondissement de Paris, s'est levé, et en son nom propre ainsi qu'au nom des autres députés de Paris, a interpellé le ministre de l'intérieur sur les derniers événements de Paris.

Plusieurs voix: Il n'est pas présent.

M. Vavin: L'absence du ministre me force à attendre avant de soumettre mes observations. Si cependant la chambre désire que je continue..

Cris: non, non.

Le ministre de la justice: Le président du conseil et le ministre de l'intérieur ont été appelés au dehors par la considération que réclame la situation actuelle. Ils savent que M. Vavin a demandé la parole sur les événemens de Paris et seront ici pour donner à la chambre les explications nécessaires.

La séance est suspendue; une vive agitation s'empare des députés. On vient leur annoncer qu'un grand nombre de gardes nationaux, suivis d'une foule compacte, se dirigent vers la chambre. Le président, qui vient d'a causer pendant quelques instans avec M. Odillon Barrot et M. Clement, un des questeurs, sort, suivi d'un grand nombre de députés.

Au dehors, une colonne de la garde nationale, composée en partie d'officiers et de soldats de la 4me légion, s'avançait pour passer le pont, lorsqu'un détachement de la 10me légion qui en gardait les abords, du côté de la Place de la Concorde, leur refusa le passage. Pendant qu'on parlementait, le cri de "Les députés! les députés!" se fit entendre. M. Odillon Barrot parut, accompagné de quelques-uns de ses collègues, et après quelques instans de conversation, s'en retourna à la chambre. L'objet de cette démonstration de la garde nationale était de présenter une pétition en faveur de la réforme.

Enfin M. Guizot parut à la chambre, où un grand nombre de députés rentra avec lui. MM. de Salvandy, Jayr, Hébert, Dumon et Cunin Gridaine étaient présens.

Le Président: La parole est à M. Vavin. [Profond silence.]

M. Vavin: Je désire au nom de mes collègues et au mien, demander quelques explications au ministère. Depuis vingt-quatre heures, la capitale est en proie à des troubles qui agitent la population entière. Hier l'absence de la garde nationale a profondément ému le peuple, qui savait que l'ordre avait été donné de la rassembler dès lundi soir. Lorsqu'on s'aperçut que ce corps n'avait pris aucune part dans la préservation de l'ordre public, on en a conclu que contre ordre avait été donné. Vers 5 heures du soir, seulement, la garde nationale a été appelée sous les armes; ainsi pendant plus de 24 heures, la ville de Paris a été abandonnée aux périls qui la menaçaient sans aucune protection. Je demanderai donc au ministère de s'expliquer sur ces faits.

M. Guizot, qui venait d'entrer à la chambre a répondu: Je n'ai aucune réponse à faire pour le moment aux questions de l'honorable membre. Le roi a envoyé chercher le comte Molé, qui est chargé de former un ministère." (applaudissemens—cris de "bravo, bravo) M. Guizot continue: "Les manifestations qui viennent d'éclater ne nous empêcheront pas de faire notre devoir tant que nous resterons au pouvoir et jusqu'à ce que nos successeurs soient nommés. Jusqu'alors nous nous considérons responsables de tout ce qui arrivera. Nous agirons en tout selon notre jugement et notre conscience, et surtout selon l'intérêt du pays. (Mouvement et agitation en sens divers)

M. Odillon Barrot.—En conséquence de la situation du cabinet, je demande l'ajournement de la proposition que j'ai faite hier (la mise en accusation des ministres). —(Cris de "Oui! oui!, non! non!") Je me soumettrai, dans tous les cas, à la décision de la chambre. (Non! non!)

M. Dupin.—La première chose nécessaire à la capitale est la paix. On doit la délivrer de l'anarchie. Chacun sait que l'esprit de juillet existe encore. On a rendu hommage à la tranquillité de la nation. Mais le peuple sait que ses délibérations ne doivent pas avoir lieu sur la place publique. Les rassemblements doivent cesser. Je ne vois pas comment le ministère, qui est chargé provisoirement des affaires publiques, puisse s'occuper en même temps du rétablissement de l'ordre et du soin de sa propre sûreté. Je demande l'ajournement des propositions présentées hier. (Cris de: Non! non!)

M. Guizot:—Tant que le cabinet sera chargé de la direction des affaires publiques, il fera respecter la loi. Le cabinet ne voit pas pourquoi la chambre suspendrait ses travaux. La couronne exerce sa prérogative. Cette prérogative doit être respectée. Tant que le cabinet siégera sur ces bancs, aucune affaire ne sera suspendue.

Le président met aux voix la question de savoir si la proposition de M. Odillon Barrot sera ajournée. Environ cent membres de l'opposition se prononcent pour l'ajournement; tous les conservateurs votent dans le sens contraire.

La séance est levée au milieu d'une inexprimable agitation.

5 heures.—La démission du cabinet occasionna une grande joie dans le peuple. A ce moment un détachement de la garde nationale, suivi par une grande foule, passe près de la Bourse en criant: Vive la réforme!

—*5 heures et demie.*

Les réjouissances éclatent partout ou la retraite du ministère est annoncée. Il semble vraiment que jamais cabinet n'a été aussi odieux au peuple. Les magasins et les boutiques restent fermés. Les troupes continuent à sillonner la capitale. Le combat a cessé dans le quartier St-Martin, mais de grands rassemblements encombrent encore les rues, et les soldats éprouvent la plus grande difficulté à maintenir l'ordre.

24 Février —Chambre des Députés.—M Sauzet occupe le fauteuil, à 1 heure, en présence d'environ 200 membres. On annonce quelques instans après que la duchesse d'Orléans est arrivée au palais, avec ses deux fils. La princesse se montre aussitôt à la porte de gauche, accompagnée de ses enfans et des ducs de Nemours et de Montpensier. Le comte de Paris entre le premier, conduit par un membre de la Chambre. Il pénètre avec difficulté jusqu'au demi cercle, qui est encombré d'officiers et de soldats de la garde nationale. Sa présence produit une vive impression, et bientôt après la duchesse s'assied dans un fauteuil, entre ses deux fils.

La salle est alors envahie par une foule d'individus des classes ouvrières et par des gardes nationaux. La princesse se retire avec ses enfans sur un des bancs, en face du fauteuil du Président.

La plus grande agitation règne, le tumulte est à son comble. M. Dupin se lève lorsque le silence s'est un peu rétabli, et annonce que le roi a abdiqué en faveur de son petit-fils et conféré la régence à la duchesse d'Orléans.

Voix des galeries.—C'est trop tard.

Il s'ensuit une scène de tumulte et de confusion impossible à décrire. Un grand nombre de députés se rassemblent autour de la duchesse, qu'entourent aussi les gardes nationaux.

M. Marie monte à la tribune, mais sa voix ne peut se faire entendre; des cris assourdissants couvrent les appels du président. Enfin, le silence se rétablit, M. Marie demande alors qu'on prenne des mesures pour faire cesser la situation critique dans laquelle la capitale est placée. Le mal fait à chaque instant d'immenses progrès. Proclamerons-nous maintenant le duc de Nemours ou la duchesse d'Orléans à la régence.

M. Cremieux, qui lui succède, pense que l'on doit soutenir le nouveau gouvernement.

M. Genoude demande qu'on fasse un appel au peuple qui décidera.

M. Odillon Barrot soutient les droits de la duchesse d'Orléans.

MM. Lamartine et Ledru Rollin démontrent la nécessité de former un gouvernement provisoire.

M. Sauzet, président, se couvre au milieu de cette agitation et déclare la séance terminée. La duchesse se retire, suivie des membres du centre. Les députés de la gauche sont restés dans la salle, lorsque les spectateurs s'emparent de M. Dupont de l'Eure et le forcent à prendre le fauteuil. La tribune et les bancs sont couverts d'une foule de gardes nationaux; le gouvernement provisoire est formé et les noms des membres sont proclamés au milieu d'une scène qui rappelle les jours de la Convention. L'assemblée s'ajourne à l'Hôtel de Ville, pour y installer le Gouvernement Provisoire.

Chambre des Pairs.

Séance du 23.—Le comte d'Alton Shee demande à la chambre si le ministère est prêt à donner des explications sur les graves événemens qui se passent dans la capitale.

Le Président: cette proposition est elle secondée? cris de oui! oui!

Cependant la grande majorité des pairs décide, à la première épreuve, que le comte d'Alton Shee ne sera point entendu.

Le marquis de Boissy:—Je dois observer que... cris de ("non"—"non"). Quoi, je n'aurais pas le droit de parler lorsque je présente une proposition (Bruit, interruption, cris de "non, non"—"a l'ordre") Qu'est-ce que cela veut dire, messieurs! Est-ce que les réglemens ne vous lient pas comme moi? (Bruit) J'ai, je le répète, une proposition à présenter.

Le Président:—Présentez la donc.

Le marquis de Boissy:—La voici (Agitation)

Le comte de Flavigny, l'un des secrétaires, lit la proposition qui déclare que "comme le sang a été versé dans plusieurs parties de la capitale, et comme la population est menacée par soixante pièces de canon, dont la moitié est chargée à mitraille, et l'autre moitié à boulets...

Le comte Laborde, interrompant le secrétaire:—"Ce n'est pas une proposition demandant la permission de demander des explications. Il est impossible de permettre...

Le marquis de Boissy.—"Messieurs, je veux dire, sans entreprendre une discussion (cris de "non"—"à l'ordre.) Les pairs sont... (à l'ordre, à l'ordre.

Un tumulte extraordinaire s'élève dans toutes les parties de la chambre; plusieurs pairs interpellent le marquis de Boissy avec violence; ils parlent tous à la fois. L'orateur continue à parler du milieu du vacarme, mais il est impossible de saisir aucune de ses paroles.

Le président—M. de Boissy, je vous appelle à l'ordre; ce n'est pas votre tour de parler. Asseyez-vous. (Ecoutez, écoutez.)

Le marquis de Boissy—Les règlemens s'appliquent à tout le monde.

(Le tumulte éclate de nouveau. On apostrophe le marquis avec indignation, tandis que le président cherche en vain à se faire entendre. On distingue enfin ces paroles:" Si vous continuez à faire tant de bruit, je serai forcé de me taire, car je ne puis pas lutter contre tant de membres criant à la fois.

M. Laplagne Barris.—Taisez-vous.

Le marquis de Boissy, se tournant vivement du côté de M. Laplagne Barris, lui adresse quelques mots que nous ne pouvons entendre. Il semblait dire—"Maintenant, taisez-vous! (Bruit) Vous n'avez pas le droit de me parler de cette façon. Votre conduite est inconvenante, pour ne pas dire impertinente. (A l'ordre—a l'ordre) Non, je ne me tairai pas; je dis à cette chambre, en face du pays, que je méprise les personnalités et plus encore les individus qui les emploient contre moi.

M. de Mackau—Vous n'avez pas le droit de parler.

Le marquis de Boissy.—Je dirai au noble pair qu'il ne préside pas cette chambre, et que ce que je fais ne le regarde pas. (Grande agitation)

Le président—On ne peut pas permettre qu'un pair manque ainsi de respect à toute la chambre.

Le marquis de Boissy—Je respecte la chambre, mais nullement ceux qui se servent d'un langage personnel contre moi. J'ai l'honneur de demander à la chambre (Non! non! vous n'avez pas le droit de parler. A l'ordre; à l'ordre.)

Le président—Asseyez-vous, monsieur; ce n'est pas votre tour de parler.

Le comte de Flavigny lit alors la fin de la proposition, qui demande l'autorisation d'interpeller le ministère sur la situation de la capitale, et surtout sur ce fait que la garde nationale n'a pas été convoquée.

La proposition, n'étant secondée par personne, n'est pas accueillie.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le bill relatif à l'expropriation dans les colonies.

Après un discours du comte Beugnot, la séance est levée à quatre heures et demie.

EUROPE.

Les nouvelles de France sont d'une nature si grave que nous leur avons consacré la plus grande partie de nos colonnes. Mais ce n'est pas une raison pour nous dispenser de rapporter les avis reçus des autres pays. Seulement nous les abrégeons autant que possible. Ils n'offrent pas, du reste, une bien grande importance.

Espagne.—Aux dernières dates la santé de la reine Isabelle était rétablie, et elle avait même pu assister à un grand bal donné à la cour. — Des difficultés avaient éclaté entre Narvaez et le parti de Mon et Pidal.

On croyait généralement à Madrid qu'un ministre serait envoyé à Berlin pour solliciter du gouvernement prussien la reconnaissance des droits de la duchesse de Montpensier à la couronne d'Espagne, dans le cas où la reine Isabelle mourrait sans postérité. Le bruit courait, en outre, que l'Espagne allait intervenir de nouveau dans les affaires du Portugal; l'ambassadeur anglais aurait protesté contre l'intervention.

Le gouvernement a ordonné aux autorités de Cadiz d'expédier à Naples une frégate et un steamer pour veiller à la protection des Espagnols qui se trouvent dans le royaume des deux Siciles.

Portugal.—Des lettres de Lisbonne annoncent qu'à la date du 9 février les débats de la chambre des pairs sur l'adresse en réponse au discours du trône n'étaient pas encore terminés. Costa Cabral a parlé dans deux séances consécutives. Il a défendu l'administration, et repoussé les imputations du parlement anglais.

Des maladies avaient éclaté dans l'escadre anglaise mouillée à Lisbonne; la petite vérole surtout faisait des ravages parmi les marins.

Prusse.—Il paraît qu'il y a eu récemment une sorte d'émeute ou de quasi-insurrection parmi les paysans des montagnes de la Styrie. Ces désordres ont été vite réprimés par les troupes du gouvernement. Huit soldats ont été tués dans une rencontre avec les émeutiers. Les paysans étaient surtout excités contre les nobles, et on leur avait fait croire que le gouvernement ne s'opposerait pas à leurs coupables tentatives.

On écrit de Nuremberg à la date du 18 février: "Nous apprenons que les trois puissances du Nord, prenant en considération l'état alarmant des affaires en Italie, ont stipulé qu'elles s'uniraient dans le cas où l'Autriche serait incapable de résister seule à l'insurrection." C'est le renouvellement de la Sainte-Alliance.

Autriche.—Le gouvernement autrichien a tiré de la banque Nationale de Vienne quatre-vingt-quinze millions de florins afin de solder les énormes dépenses qu'entraîne le maintien d'une nombreuse armée. Le crédit de la banque en a été ébranlé sur les marchés étrangers.

Suisse.—La diète s'est occupée récemment du règlement de l'indemnité due par les cantons du Sunderbund. Elle a adopté à l'unanimité toutes les propositions tendant à réduire les charges qui pèsent sur les cantons vaincus. La Russie a signifié à la diète fédérale son entière approbation des principes contenus dans la déclaration adressée à la Suisse par l'Autriche, la France et la Prusse. La diète a voté une réponse aux notes collectives de ces puissances; elle maintient que le pacte fédéral n'a pas été garanti par les puissances étrangères, en 1815, et que, par conséquent, la neutralité assurée à la Suisse n'a jamais été soumise à la forme de ses institutions fédérales. Pendant la discussion de cette réponse, tous les députés qui ont pris la parole se sont prononcés en termes énergiques contre l'intervention étrangère dans les affaires de la Suisse.

Russie.—Le général russe Freytag, malgré la rigueur de la saison, s'est emparé de plusieurs villages circassiens et a fait une quarantaine de prisonniers. Les Russes ont perdu neuf hommes et ont eu environ cent blessés.

Grèce.—Les derniers journaux d'Athènes nous annoncent que les relations commerciales ont été rétablies entre la Grèce et la Turquie.

Autriche et Angleterre.—Les journaux de Londres publient une correspondance échangée entre M. de Metternich et lord Palmerston. Le ministre autrichien a adressé à ce dernier une note pour l'informer des vues du gouvernement anglais sur la question italienne. Lord Palmerston a répondu que les traités de Vienne devaient être respectés en Italie, et que les souverains de la péninsule avaient le droit d'introduire dans leurs gouvernemens les réformes qu'ils jugent nécessaires.

La note de M. Metternich a été également adressée aux cabinets de Paris, de Berlin et de St-Pétersburg.

Vera-Cruz.—Le steamer des Etats-Unis *Edith*, est arrivé hier de Véra-Cruz, d'où il est parti le 20 courant. Parmi les passagers arrivés à bord de l'Edith se trouve le général Lane, le pourchasseur de Santa-Anna et de Paredes, la terreur de tous les généraux mexicains. Les journaux que nous recevons ne renferment rien d'intéressant.

Sinistre.—Le navire baleinier américain *Lawrence*, parti le 10 juillet de Poughkeepsie, s'est perdu le 27 mai 1846 dans les parages des îles du Japon. Une partie de son équipage a pu se sauver, mais les pauvres marins ont été conduits dans l'intérieur par les naturels et y ont été retenus onze mois. L'empereur les a libérés depuis.

Accident—Le steamer *Paul Jones*, parti de St-Louis pour la Nouvelle-Orléans, s'est heurté contre un roc il y a quelques jours et a coulé. Le *Talma* s'est heurté contre un chicot, et, pour ne pas couler, est allé s'échouer sur un banc de sable.

Jamaïque—Nous avons reçu des journaux de la Jamaïque jusqu'au 14 courant. Ils renferment des détails sur les affaires de Nicaragua. Il y a eu une escarmouche sur les bords de la rivière St-Jean, entre un détachement anglais et des Espagnols. Cinq ou six soldats anglais ont été tués; les Espagnols ont perdu, dit-on, de soixante-dix à quatre-vingts hommes.

Chronique Locale.

M. R. E. Lines.—Le corps de M. Lines a été trouvé, vendredi dernier, sur le rivage près du fort Pike. Il a été aussitôt recueilli par le steamer *Montezuma* et transporté à la Nouvelle-Orléans.

On se rappelle que M. Lines et le major Willard, s'étaient, il y a quelque temps, rendus aux rigolets à l'effet de consolider les fils du télégraphe magnétique qui traversent ces parages. Ce fut en passant les rigolets en canot qu'ils se perdirent l'un et l'autre, ainsi que nous l'avons déjà annoncé.

Le corps de M. Lines a été immédiatement inhumé, la dissolution y étant fort avancée. On a trouvé dans l'une de ses poches une somme de $160 en or.—Le corps du major Willard n'a pas été découvert.

Cour du recorder Baldwin—M. J. H. Coleman accuse M. Th. Fosdan de lui avoir enlevé des pièces de bois qu'il estime à $30 ou $40. [illegible]

James Smith est [illegible] la malle du M. H. [illegible] somme de $300. Mais les preuves ayant établi que le vol avait eu lieu lorsque le steamer était près de l'embouchure de la rivière Ohio, le recorder s'est déclaré incompétent, et l'accusé a été relaxé.

Patrick Golding et Mary Ann Miller ont été envoyés à la 1re Cour de District pour quelques petits délits.

La Marseillaise—Samedi soir au Théâtre d'Orléans, l'orchestre a joué la Marseillaise, en honneur des grands événements qui ont eu lieu en France. Cet hymne patriotique a été accueilli par les trépignements et les bravos de la salle entière.

Vol d'un chronomètre.—John Munroe et John Hewes, alias Wood, ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir volé le chronomètre de la barque *J. S. Wells*.

En vertu d'un mandat de recherche, les officiers de police ont trouvé le chronomètre chez un prêteur nommé Joseph Raphaël, lequel l'avait acheté pour $25.—L'affaire sera instruite par le recorder de la 1re Municipalité.

Enfans marrons—Deux jeunes garçons se sont échappés de l'asile des orphelins et se sont cachés dans une maison tenue par Mme Watson, rue Poydras. La police y est aussitôt allée les dénicher. Le recorder Baldwin a cru qu'il convenait de les envoyer à la maison de refuge établie expressément pour ces sortes de délinquens.

Premiere Cour de District—Le juge McHenry a prononcé dans la matinée de samedi les sentences suivantes:—Dewitt Clinton Ritchie, à deux années de travaux forcés au pénitentiaire, pour avoir enlevé un esclave; Guilford Griffin, pour voies de fait, à quatre mois d'emprisonnement; Jean Baltise Poincy, h. d. c. l., pour voies de fait sur la personne d'un blanc, à quatre mois d'emprisonnement; John Jones, pour s'être introduit nuitamment dans une maison avec l'intention d'y commettre un vol, à un an de travaux forcés au pénitentiaire, et à une amende de dix piastres.

Des dames insultées publiquement—Jackson Dean a été arrêté samedi dernier par la police de la Seconde Municipalité, sous la prévention d'avoir outrageusement insulté des dames qui passaient dans la rue Poydras. Cet individu a eu même l'impudence de lever la main sur elles. Il comparaîtra ce matin par devant le recorder Baldwin pour répondre de cette singulière conduite.

Examen de Kelly—Le recorder Ramos a examiné samedi matin l'affaire de Richard Kelly, lequel est accusé d'avoir tué un nommé John Meredith en le précipitant du 3me étage d'une maison située rue Madison. L'accusation n'a pu être soutenue, et Kelly a été immédiatement renvoyé de la plainte. L'opinion la plus accréditée est, que le défunt s'est précipité lui-même dans un moment d'aliénation mentale.

Recorder Seuzeneau—L'examen de John Cook, prévenu d'un vol considérable fait au préjudice de madame Roberts, aura lieu mardi prochain. Nous avons déjà mentionné les circonstances de ce vol audacieux.

☞ L'attention des capitalistes et du public est appelée sur la vente de belles propriétés, situées dans la Première Municipalité, qui doit être faite lundi prochain, 27 mars courant, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, par le ministère du Shérif de la paroisse d'Orléans.

Les plans sont déposés à la Bourse St-Louis.

Voir l'avis du Shérif dans le *Courrier*.

☞ On nous prie d'annoncer que la troupe de Mme A. Bishop, qui était sous la direction de M. Bochsa, est dissoute, les engagements des différents artistes ainsi que celui de M. Brough, comme agent, étant terminés mardi 21 du courant.

Mme A. Bishop a l'intention de se reposer pendant quelques jours de ses fatigues qui pendant plusieurs mois, ont été excessives, après quoi elle donnera des concerts dans lesquels M. Bochsa, le célèbre harpiste, et M. Valtellina, le seul des artistes de sa troupe qui soit resté avec elle, se feront entendre.
27 mars

Aux Editeurs de l'Abeille,

Messieurs,—Durant mon absence de cette ville, mon nom a figuré (sans mon autorisation) dans votre feuille au nombre des candidats à la place de recorder de la première Municipalité. Veuillez le retirer, attendu que je ne puis consentir à cette candidature. Je suis avec respect, &c.

RICHARD HAGAN.

☞ MM. les Editeurs.—Vous êtes autorisés à annoncer que M. RICHARD HAGAN est candidat pour la place d'alderman du premier district de la première Municipalité. 27 mars

COMMERCIAL.

Marché de Liverpool.

Coton—24 février—La quinzaine qui vient de s'écouler ne nous a pas offert de marché bien animé; les prix sont tombés de ⅛ à ¼d. La filature dont les achats avaient été considérables pendant la quinzaine précédente n'opère maintenant qu'avec réserve; la spéculation et l'exportation ne font presque rien. Les importations récentes sont offertes avec empressement.

Ventes de la quinzaine, 41,670 balles dont 2,900 à la spéculation et 1,000 à l'exportation. La filature n'a enlevé au marché qu'environ 16,000 balles par semaine.

Cours actuels.—Orleans Fair 5⅛d. Middling 4⅞. Mobile Fair 5⅛. Mid. 4⅜ à 4⅞. Bowed Fair 5. Middling 4⅞.

A Manchester, les affaires n'ont pas éprouvé d'amélioration. Les filatures ont réduit le nombre d'heures de travail, mais comme les prix du coton sont en baisse, elles reprendront bientôt leurs travaux réguliers.

A. DENISTOUN & Co.

P. S. 25 février—Coton—Le marché a été très calme; il s'est vendu 3,500 balles, sans changement dans les prix.

DECEDE hier, à 8 heures du soir, à l'âge de 42 ans, M. EDOUARD LAUVE, natif de cette ville. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont priés d'assister (sans autre invitation), à ses funérailles, qui auront lieu cet après-midi, à 4 heures et demie. Le corps est exposé rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne, chez le Dr. Formento.

De la part de sa famille.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Regulus, Smith, pr Nantes.
Pharsalia, Allen, pr Portsmouth, N. H.
Atlas, Garnes, pr Brême.
Jane, Taylor, pr Liverpool.
Windsor Castle, Rogers, pr Liverpool.
Leopard, Sherman, pr Marseilles.
Tacio, Vila, pr Barcelonne.
Barque Hero of Sidon, Jones, pr Liverpool.
Brick Larch, Winchester, pr St-Thomas.
P Soulé, Smith, pr la Havane.
Judson, Russell, pr Demerara.
Saltillo, Rich, pr Richmond.
Goelette Sovereign, Peterson, pr Laguna.
D Mosee, Rowe, pr Pensacole.
Aparacida, Espinola, pr Campêche.
Walter M. Jamison, pr Tampa Bay.
Wm Thompson, Crowell, pr Brasos.
Exit, Halsey, pr Vera Cruz.
Sarah Elizabeth, Webb, pr Pensacole.
Ferdinand, McFarland, pr Vera Cruz.
O K, Swasey, pr Vera Cruz.
Navire à vapeur Palmetto, Smith, pr Galveston.
Steamer E A Ogden, Kercheval, pr Mobile.
Montezuma, Kelly, pr Mobile.

ARRIVES

Navire à vapeur Ashland, Anthony, de Brasos.
Navire à vapeur Edith, Couillard, de Vera Cruz.
Barque Thetis, Merrill, de Demerara.
Para Bridge, Sloat, de Vera Cruz.
Brick Tower, Atchinson, de Charleston.
Emily, Perkins, de Kingston, Ja.
Josephine, Pitcher, de Savannah.
Goelette Mary, ——, de Wilmington.
Jno Storer, Bodich, d'Antigua.
P M. Sears, Sears, de Brasos.
Gen Patterson, ——, de Brasos.
L Soule, Soare, d'Apalachicola.
Mary, Cratch, de Washington, N C.

—STEAMERS.—

Missouri, Twichell, de Memphis.
Bunker Hill, Key, de Louisville.
Knoxville, Harris, de Tuscumbia.
Duck River, Amsden, d'Alexandrie.
Alton, Dales, de St Louis.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
California, Reynolds, de Mobile.
Concordia, Pease, de Memphis.
Jno Dick, Bellsnyder, de Nashville.
Gen Worth, Charles, de Vicksburg.
Balletin, Church, de Memphis.
Gov Jones, Turner, de Nashville.
Amazon, Dobbins, de Louisville.
Chancellor, Bacon, de Louisville.
Eliza, Landry, de Bayou Sara.
Hecla, Scott, de Tunica.
Mary, Fullerton, de St-Louis.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Viola Wilson, de Lafourche.
Magnolia, Thompson, de Vicksburg.
Oregon, Hiern, de Mobile.
Arkansas No. 4, Waters, de Lafourche.
Belle-Isle, Onstalm, de St Martinsville.
Convoy, Garrison, de St-Louis.

MEMORANDA.

HAVRE, 11 Février.—Arrivé de la Nouvelle Orléans, le navire Espindola; 13, Pescatore, do; 15, Remittance, do; 16, Sarah Louisa, do; 19, Amazon, do; 20, Vesta, do; 21, Mayflower, do.—12, expédié Glasgow, do; Magnolia, Gen. Washington et Boston, pour do.—Chargeant, 25, les navires Europe, Tuskina, Ferrière, Tag'ioni et Pescatore, pour do.

BORDEAUX, 5 Fév.—Arrivé les navires Clarissa Perkins, de la Nlle-Orléans; 16, Oscar, do.—Expédié le 3, Diana, do.

MARSEILLE, 9 Fév.—Arrivé les navires Maguaticook, de la Nlle-Orléans; 11, Raritan, do.—Chargeant le 24, les navires Oceanus et George Stevens, pour do.

VENISE, 30 Janv.—Arrivé les navires Globe et Lycurgus, de la N.-Orléans.

GENES, 4 Fév.—Arrivé les navires Diogènes, de la N.-Orléans; 11, Madora, do.

ANVERS, 11 Fév. — Arrivé le navire Albambra, de la N.-Orléans.

BREME, 10 Fév.—Arrivé les navires Louisiana, de la N.-Orléans; Othere, do.

GRAVESEND, 15 Fév.—Arrivé les navires Sarah Ann, de la N. Orléans; 21 Brilliant, do.

TRIESTE, 15 Fév.—Arrivé le navire Onsian, de la N.-Orléans.

CLYDE, 16 Fév.—Arrivé le navire St-Mary, de la N. Orléans.—Expédié le 15, le navire Lockwood, do.

DEAL, 11 Fév.—Expédié le navire Bessie, pour la N.-Orléans; Clyde, do.

LONDRES, 20 Fév.—Chargeant le navire Wamego, pour la N.-Orléans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

[illegible]

GRANDE LOGE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

LES Membres de la Grande Loge sont prévenus qu'il y aura Séance de session régulière, ce jour Lundi 27 courant, à 6 heures du soir, et jours suivants à la même heure. Ils sont priés d'y assister.
Par mandement. F. VERRIER,
27 mars Gr. Secrétaire.

AVIS.—Le steamer anglais des Indes Occidentales, venant de Southampton et la Havane, arrivera à l'Ile aux Vaisseaux, samedi 1er avril prochain, et repartira le même jour pour la Vera Cruz et Tampico.
Les passagers (sans lettres ni journaux) pour le Mexique seront transportés au steamer par le chemin de fer du Golfe du Mexique au débarcadère Proctor, et de là par le steamer auxiliaire à basse pression Bolivar, capitaine E. Henderson.
Prix du passage $5, et le même prix pour retourner en ville, pour les personnes désireuses de visiter l'Ile aux Vaisseaux et le steamer anglais—en tout 6 piastres.
Les passagers sont invités à se trouver à 9 heures A. M., au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, samedi 1er avril prochain.
Pour plus amples informations, s'adresser (pendant l'absence de M. G. Musson) au bureau de A. Gordon, No 6, rue de la Levée.
27 mars G. MUSSON, Contrôleur.

☞ POUR LA HAVANE.—Partant mercredi 29 courant.—Le brick paquebot fin voilier SALVADORA, (A. 1,) capt. Evans, partira positivement, comme il est dit ci dessus. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à
Y. QUADRAS,
25 m Enc. Place d'Armes et Chartres.

Anti Dyspectique et tonique amer Du Dr A. W. COLEMAN.
☞ Pour la guérison des dyspepsies, nausées, maladies de foie, constipations, maux de tête, aigreurs. Comme tonique dans plusieurs des maladies fébriles particulières à ce climat, et comme préventif du typhus et autres maladies contagieuses.
Des médecins de premier ordre l'emploient dans cette ville dans leurs ordonnances, dans toutes les maladies de grossesse, savoir: nausées, hystéries, migraines, coliques, défaillances et irritations nerveuses, de préférence à toutes les préparations de Valérian.
Nul remède ne lui est comparable pour les maladies de femmes. (Voyez la manière de l'employer sur les bouteilles).
Mis en quarts de bouteille avec le nom de l'inventeur en grandes lettres.
Prix: $1 par bouteille ou $5 pour 6 bouteilles, une remise libérale sera faite aux négociants.
A vendre chez Sickles & Co. 40, rue du Canal, et 34, rue des Magasins, Kennedy, 6, rue St Charles, ainsi que chez le propriétaire, 92, rue Poydras.
22 mars—1m V&C

Guerison garantie.
Celebre potion du Dr. Coleman, pour les gonorrhées.
☞ Cette préparation célèbre a reçu l'approbation du corps médical. Cette composition est faite de végétaux. Les conditions auxquelles elle est offerte au public, est une recommandation suffisante. Elle est dégagée de tout goût désagréable, et n'incommode nullement le malade.
Dans tous les cas où la guérison ne serait pas obtenue, l'argent sera remboursé.
A vendre chez H. Kennedy, 64, rue St Charles, ou chez le Propriétaire, 92, rue Poydras.
22 mars—1m V&C

☞ ESSENTIEL AUX MALADES—ANTI-IRRITANT AMONIACAL CONCENTRE de HOLMES.
Remède souverain pour les rhumatismes, névralgie de la tête, épaules, poitrine, bras, mains, jambes, &c., &c. Toutes les maladies nerveuses, maux de têtes, étourdissements, congestion à la tête, affections de poitrines, cotes et épaules dyspepsies, sciatiques, lumbago, bronchites, douleurs dans le dos et les cotes, apoplexies, paralysie, goutte, inflammations et douleurs d'entrailles, pericardites, requinancies, palpitations de cœur, douleurs spontanées, indigestions, contusions et foulures, tumeurs blanches, mal de gorge, hystériques, ainsi que beaucoup d'autres maladies. Le remède endessus forme un vesicatoire de n'importe quelle dimension dans l'espace de 3 à 5 minutes. Les maladies ci-dessus seront traitées par ce nouveau remède anti-irritant. Les steamboats et les navires feront bien de s'approvisionner de ce remède. A vendre au bureau 120, rue Carondelet, où la manière de s'en servir sera indiquée par le propriétaire.
14 fev—3m

Remede magique de Dalley.
☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.
Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle Orléans. 13 mars ☞

TRIBUT DE RECONNAISSANCE.
Messieurs les Editeurs,
Permettez-moi de me servir de la voie de votre estimable journal pour témoigner publiquement au Dr Albozzi toute ma reconnaissance.
Depuis longtemps j'avais une plaie très grave à la jambe, elle s'était multipliée en plusieurs trous qui me faisaient éprouver bien de cruelles souffrances. Après avoir épuisé toutes les ressources de la médecine et dépensé plus de $300 sans pouvoir obtenir de soulagement à ma position, j'eus recours au Dr Albozzi, dont les soins aussi assidus qu'éclairés m'ont guéri en peu de temps d'un mal que je croyais incurable. Je suis maintenant, grâce à son traitement efficace, sans douleur aucune. Qu'il veuille donc, au nom de l'humanité souffrante, recevoir l'expression de ma plus sincère gratitude et de mes plus vifs remerciements.
Epouse AUGUSTE BROUE.
25m—3t 20, St Philippe, entre Condé et Levée.

PAVILLON ST-ANTOINE.
COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche 26 du courant, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, où ils s'empresseront d'offrir aux vrais amateurs des Glaces et Sorbets, qui, tant par le parfum que par les soins et l'habileté de leur confection, ne le céderont à aucun autre.
Les embellissements nouveaux faits à ce jardin, ainsi qu'un service qui ne laissera rien à désirer, doivent leur assurer, pour cette année comme par le passé, un patronage dont ils furent toujours jaloux et fiers. 25m

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
La Compañía tomará las armas y se reunirá en el parage de costumbre con uniforme de invierno, a las 3 y 1/2 en punto de la tarde, para acompañar los restos del compañero de armas, Dn. VALGENCIO OLIVERAS.
De orden del Capitan
CAYETANO PADRE,
27marzo Sargento Primero.

Grenadiers Gardes d'Orleans.
ATTENTION!
Il y aura vendredi 31 mars courant une élection de deux sergens à l'Arsenal, de 7 à 8 heures et 1/2.—Par ordre du comité.
27 mars WM. ANDRY, Secrétaire.

VICOMTE DE BRAGELONNE.
PAR ALEX. DUMAS.
LA Sixième livraison de cet intéressant ouvrage, faisant suite aux Trois Mousquetaires et à Vingt ans Après, par Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de
VICTOR HEBERT.
27 m 149 rue de Chartres.

PRUNES SECHES—10 caisses de 24 paulans de 4 1/2 liv.
10 caisses de 24 paulans, de 5 1/2 liv.
5 do 16 do 8 1/2, à vendre par
B. TALAMON.
27mars 182, rue Royale

HUILE D'OLIVE FRAICHE—150 paniers de la marque James Plagniol, 24 onces, à vendre par
B. TALAMON.
27mars 182, rue Royale

FRUITS A L'EAU DE VIE—12 caisses cerises, marque André Matelay.
40 caisses cerises, marque Champion.
24 do poires do do, paulans de 1/2 litres.
40 do prunes, do do do do do
24 do abricots, do do do do do
60 do poires, prunes, abricots, do 1 do
A vendre par B. TALAMON,
27 mars 182, rue Royale

VINS—150 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc.
150 caisses vin rouge St Julien Médoc
40 barriques do Estèphe et Macau Médoc
40 barils vin blanc Haut-Sauterne.
45 do do do vieux.
30 caisses do Frontignac.
17 barriques vin rouge de Marseille, marque Berganes, à vendre par B. TALAMON,
27 mars 182, rue Royale.

EAU-DE-VIE—11 quarts pipes de la marque J. J. Dupuy, 4me preuve.
15 demi pipes, marque J. J. Dupuy, 4me preuve.
2 do do Alex. Seignette.
12 quarts pipes do J. J. Ducastaing & Cie.
Et dans le Magasin de la Douane.
5 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 4me preuve, à vendre par B. TALAMON,
27mars 182, rue Royale

RIZ—35 boucauts, en débarquement du brick Tower, à vendre par B. VALLE,
27 mars 37, Commune

Marchandises sèches au draw-back.
RECUS par les derniers arrivages, et à vendre à bas prix par les soussignés:
30 caisses jaconats imprimés, anglais.
15 do indiennes.
DUFOUR, DURAND & Co,
27mars 35, rue Chartres

Mme DUBALEN
A l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de Chapeaux dentelle noire et blanche et de Chapeaux de paille blancs très fins, et Chapeaux crins blancs et autres. Elle le mettra en vente le mardi 28 courant, rue Royale, 156. 25m—6t

QUINCAILLERIE.
E. WEYSHAM & FRERE,
Successeurs de W. A. Ryan.
No. 62, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.
IMPORTEURS de quincaillerie, coutellerie, haches, casse-têtes, pioches, fourches, bêches, pelles, clous forgés et coupés, chaudières françaises, moulins à maïs, charrues, cordes, serrures françaises, couplets, pentures à gonds et à pattes, outils, scies, tarrières, limes, verroux, targettes, loquets, vis, fusils, capsules et bourres, poudre, et articles pour la pêche, &c. 25mars—6m

No. 100, rue de Chartres.
VENTE AU PRIX COUTANT
SANS CHARLATANISME.
LE stock entier de bijouterie, montres, argenterie, &c., &c., est offert en vente au prix coûtant. Voyez et examinez par vous mêmes, chez
GALLET, 100, rue de Chartres.
A deux portes de la rue Conti. 21 mars—3

Banque des Citoyens.
A UNE assemblée des Commissaires et Directeurs de cette Banque, qui a eu lieu le samedi 13 courant, M Michel Musson a été dûment élu caissier de la dite institution.
Nlle-Orléans, le 26 mars.
24 mars V. ALLAIN, Président.

CHAUX superieure—300 barils chaux fraîche calcinée dans la carrière de marbre du Cap Girardeau, 300 barils chaux ordinaire de Thomaston, à vendre par P. H. MONSSEAUX,
9 mars ☞ Vieux Bassin Marché Yard.

AVIS.
M. ANTOINE CARRIERE, 31, Vieille Levée, est mon Agent dûment autorisé pendant mon absence de la ville.
[illegible] CH. HILLS.

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Mardi, 28 Mars 1848.
ANNE DE BOULEN,
Grand opéra en 3 actes et 6 tableaux, de Donizetti.
Le spectacle commencera à 7 heures.

SALLE DE BAL ST-LOUIS.
Lundi 27 et Mardi 28 mars.
GRAND TRIOMPHE
DES ARTISTES MODELES DE L'ODEON DE NEW-YORK, &c.
Jo. PINTEUX, Directeur.
GROUPES des ARTISTES-MODELES du professeur L. ELLSLER. Les artistes modèles auront l'honneur de donner une représentation de leurs célèbres grands tableaux vivants et poses plastiques, lesquels ont été considérés comme les plus classiques et instructifs qui aient jamais paru dans aucun pays.
16 TABLEAUX EN 2 PARTIES.
Pour la description, voyez les petites affiches.
PRIX D'ENTRÉE:
PARQUET. UNE PIASTRE.
GALERIE. CINQUANTE CENTS.
☞ On peut avoir des billets au bureau de la Salle St-Louis, de dix heures à deux heures après-midi.
☞ Les portes seront ouvertes à six heures, la représentation commencera à sept heures et demie.
P. S.—La Salle de Bal St-Louis est bien aérée.
27 mars—2

THEATRE ST-CHARLES.
ARTISTES MODELES.
CE SOIR la Compagnie d'ARTISTES-MODELES du docteur COLLYER, formée parmi les sujets des académies des arts de LONDRES et PARIS, et composée de VINGT PERSONNES DES DEUX SEXES, donnera une représentation de tableaux vivants, personnifiant les tableaux et les groupes statuaires des grands maîtres.
La première partie se composera de poses classiques comprenant huit groupes différents, représentant des statues de Marbre. La seconde partie comprendra huit magnifiques tableaux coloriés des maîtres. Le spectacle sera terminé par une pièce comique.
Pour la description, voyez les affiches.
Les bureaux seront ouverts de six heures à cinq heures et les portes à six heures et demie, la représentation commencera à sept.
Prix d'entrée—Loges et Parquets, $1; Secondes et Troisièmes, 50 cents; Galeries, 25 cents
23 mars

BUREAU DU RAIL ROAD DE LA NLLE-ORLEANS & CARROLLTON.
CETTE Compagnie offre à vendre une somme considérable de billets protestés, payables en Louisiane et Alabama; on peut en voir la liste au bureau.
Tous les billets qui n'auront pas été vendus de ce jour à jeudi 30 mars courant, seront vendus ce jour là à l'encan, à l'Arcade de Banks, à midi, au plus fort enchérisseur.
CHARLES BAQUIER,
2 mars—1m secrétaire.

J. E. LOMBRE & Co.,
84, rue de Chartres, entre Conti et Bienville,
ONT en magasin un assortiment complet de fil, coton, soie, lacets, cordonnet, agraffes, boutons, et généralement tous les objets nécessaires à la couture.
Une très grande variété d'ombrelles, éventails, gants, rubans, bas d'enfans, demi-bas et bonneterie. Eau de Cologne et parfumerie de toutes espèces.
Les Dames sont respectueusement invitées à visiter ce magasin pour leur approvisionnement du printemps.
Aussi.—Un très grand choix de jouets d'enfans et poupées. 21 mars

Changement de domicile.
LE soussigné, artificier, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de transférer ses ateliers rue des Ursulines, encoignure Prieur. On y trouvera constamment toutes espèces de pièces d'artifice préparées, et il est monté de manière à pouvoir exécuter dans un très bref délai toutes les commandes dont on voudra bien l'honorer, de quelle importance qu'elles soient.
Toutes les pièces sortant de ses ateliers sont pleinement garanties. Il se transportera pour les exécutions sur les lieux, soit en ville soit à la campagne. GUSTAVE CATOIR.
20 mars—3m

MADAME ANGELINA a l'honneur d'annoncer au public qu'elle quitte la ville le 31 mars pour se rendre de l'autre bord du lac.
Elle profite de cette occasion pour remercier ses élèves de leur bon patronage. 13 mars—15j

SALON DE CREMES A LA GLACE.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de CREME A LA GLACE, situé rue St Charles, à une porte de la rue Gravier, et vis-à-vis l'Eglise du R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crêmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crêmes, suivant la saison, ainsi que des sorbets et des limonades glacées.
Le soussigné espère par ses soins, et le confort de son établissement, mériter le patronage du public.
Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.
Dans le magasin, au-dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.
Le salon de crême sera ouvert jeudi, 23 courant, et des airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre.
LAZZARO DANCEWICH.
22 mars—3m.

Seines et Eperviers pour la pêche.
EN débarquement du navire Orlando, de Bordeaux, à vendre au plus bas prix de la place, au magasin du soussigné, un grand assortiment d'éperviers et Seines à petites mailles et à long sac, dans toutes les dimensions demandées.
P. LEVERRIER,
23m—5t 76, rue de Chartres

AU PUBLIC.
NOS achats de farine de St-Louis avant été faits aujourd'hui à $6, nous donnerons 25 pains d'une livre chaque pour une piastre, à partir d'aujourd'hui lundi 20 mars.
RODRIGUEZ & CO.
20 mars 241, rue Julie.

PROCTORVILLE.
AU bout du chemin de fer du Golfe du Mexique sur le Lac Borgne.
Le plan de ce village étant maintenant préparé, les personnes qui désirent se procurer des lots afin d'y faire immédiatement des constructions devront s'adresser à AL. Gordon, No. 6, Front Levée, ou tous les renseignements nécessaires seront donnés. 25 mars—2s 3 p s

JOHN STROUD & CO,
Ateliers de Marbrerie,
146, rue Commune, entre Carondelet et Baronne.
Manteaux de cheminées—Grates à fleurons.
Monuments:
Tombeaux, plaques à inscriptions, pierre de tombes ainsi que toute espèce de manteaux.
Chaux de Thomaston:
Plâtre de Paris calciné, ciment Romain hydraulique, craie à plâtrier, sable blanc Anglais, briques à feu de Petsburg et Pennsolie.

☞ M. JOHN STROUD a transféré son domicile du No. 56, rue de la Douane, au No. 146, rue Commune, entre Carondelet et Baronne.
15 mars—1an.

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
10 fev 24, rue St Louis.

HOTEL D'ORLEANS.
Mme ANNE GEORGE prévient le public en général, qu'elle a de très bonnes chambres très bien meublées et à bon marché elle en a depuis $25 jusqu'à $50, y compris logement et nourriture. Elle a aussi de très belles chambres de famille, depuis $1 25 jusqu'à $2 par jour.
13mars—30

A LOUER OU A VENDRE.
L'HOTEL bien connu sous le nom de WASHINGTON HOTEL, situé encoignure Notre Dame et Tchoupitoulas, ainsi que l'installation.
Le dit hôtel peut recevoir cinquante pensionnaires; possession en sera donnée de suite. S'adresser sur les lieux. 8 mars ☞

500000 briques à vendre, en lots à la convenance de l'acheteur, délivrés en ville ou au magasin à briques, 3me Municipalité.
WYLIE & EGANA,
21 mars 30, rue Bienville.

BOUCHONS—20 balles bouchons pointus, 1re qualité, à vendre par
WYLIE & EGANA,
20 mars 30, rue Bienville

200 paniers huile nouvelle récolte, reçu par le Waverley de Marseille, à vendre par
DUBUCH F.
21 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

50 barriques vin Montferrand, reçue par l'Etna de Bordeaux, à vendre par DUBUCH F.
21 m 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

50 barriques vin de diverses marques, en débarquement de l'Orlando de Bordeaux, à vendre par DUBUCH F.
21 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

300 caisses vin Château Margaux; 100 barriques vin St-Julien et Montferrand; 100 caisses vin blanc vieux Sauterne et Barsac, cerises, abricots, prunes, poires à l'eau de vie, absinthe, kirsh, eau de fleur d'oranger, dattes, jambons et autres articles d'importation récentes, à vendre par
DUBUCH F.
21 m 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Victoria et Orlando, venant Bordeaux:
430 barriques vin rouge en bonne qualité ordinaire.
170 demi barriques et barils vin blanc Haut Sauterne 1846.
1 000 caisses vin rouge.
216 do vin blanc.
60 do cerises à l'eau de vie.
12 quarts de pipes cognac, quatrième preuve, Castillon. G. M. LUCAR,
27 mars—1m 30 rue Bienville

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.
JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des prix modérés. 22 m—6

Succession de John S. Lindner.
LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs comptes aux soussignés, exécuteurs testamentaires de John S. Lindner, rue de Chartres, No. 47, et ceux qui doivent à cette succession sont priés de payer leurs comptes au dits exécuteurs testamentaires.
Nlle-Orléans, 17 mars 1848.
J. W. HINKS,
D. MISSBUARS,
R. ADDICKS.
18 mars—10f

AVIS AUX CORDONNIERS.
A VENDRE à bas prix par le soussigné:
[illegible] de Bacotta,
[illegible]
D. B. MACARTY
[illegible], Bourbon.

[illegible]